

LOGEMENTS

Après le départ de Monsieur Gérard AGULLO du logement de la Poste, un chiffrage des travaux de réfection a été demandé. Il devra être actualisé, ces travaux comprendront l'aménagement et la réfection des trois chambres à l'étage, la réfection totale de l'électricité ainsi que la partie sanitaire.

Le montant prévisionnel devra être de l'ordre de 50 000 €. Une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat.

TOURS DE LA CURE

Un devis a été demandé à l'entreprise PERRIN-COLAS, les tours étant dans un très mauvais état, le montant des travaux envisagés s'élève à la somme de 6 549 € HT. Ils devraient être réalisés au cours de l'année 2012.

EGLISE 3^{ème} TRANCHE

Dès que les travaux de charpente couverture seront exécutés, il conviendrait de terminer les travaux intérieurs. Le montant de cette tranche a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 59 973 € et de l'Etat de 40 000 €. Cette dernière tranche de travaux comprend des ravalements notamment la partie haute de la nef, bas côté Nord, absidioles, colonnes romanes, chapiteaux ainsi que des surfaces voutées, également les sols avec la démolition du dallage béton, le dégarnissage des joints du

dallage, le nettoyage et pose si nécessaire des dallages en pierre de Volvic. Enfin des lots de travaux concerneront les menuiseries avec reprises ponctuelles, l'électricité ainsi que l'éclairage.



SALLE DES FETES

Le cabinet Denis AMEIL, architecte, qui a élaboré le projet de salle des fêtes a établi le dossier de mise en concurrence.

Cette procédure fait suite à l'acquisition qui a été faite des locaux auprès de l'Amicale Laïque, acquisition opérée par l'EPF-Smaf dont la commune est adhérente. L'acte de vente a été signé en mars 2011, l'acquisition s'est élevée à la somme de 90 000 €.

La procédure de mise en concurrence vient d'aboutir à l'ouverture des plis, faite devant la commission et le conseil municipal.

Cette procédure comprend deux tranches, une première qui devrait recevoir un ordre de service en début de deuxième trimestre et une deuxième tranche qui devrait être réalisée en 2013.

La première tranche comprend :

Démolitions	35 200 € HT
Gros-œuvre	163 000 €
Charpente couverture	55 000 €
Menuiseries extérieures	65 000 €
Honoraires	31 800

Les plis ayant été ouverts, les offres vont être analysées par le cabinet d'architecte. On peut espérer rentrer dans l'estimatif établi par Monsieur AMEIL.

Une subvention est demandée à l'Etat dans le cadre de la DETR pour la première tranche de travaux d'un montant de 350 000 € HT soit 105 000 € et une autre

subvention a été sollicitée auprès du Conseil Général au titre des investissements exceptionnels importants. Aucune décision n'est prise à ce jour.

CAMPING

Par délibération en date du 25 juillet 2011, le conseil municipal avait décidé que le camping ferait l'objet d'une procédure de délégation de service public. Dans l'attente de la mise en œuvre de cette procédure, le conseil municipal avait conclu une convention avec Madame JORY pour l'exploitation du camping 4*, du bar-buvette et la location de bateaux à pédales, canoës, VTT et tennis, du 30 avril au 15 septembre 2011. Cette convention a été mise en œuvre et appliquée en 2011

La procédure de délégation de service public n'a pas abouti. Après un choix de deux candidats retenus auxquels il a été transmis un cahier des charges, aucune proposition n'a été formulée dans le délai imparti. Dans ces conditions, la commune devra soit gérer elle-même, soit mettre en œuvre une nouvelle procédure de délégation.



*P*ROJETS

